

30^{ème} RALLYE RÉGIONAL DU PICODON

06 - 07 septembre 2025

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement :	Lundi 14 Juillet 2025
- Ouverture des engagements :	Lundi 14 Juillet 2025
- Clôture des engagements :	Lundi 25 Août 2025
- Parution du Road Book sur le site www.asamontelimar.com	Vendredi 29 Août 2025
- Distribution feuille Reco : Pub le Bureau à Dieulefit	Les 31 août & 05 septembre 2025 à 8h30
- Reconnaissances :	Dimanche 31 août de 9h00 à 19h00
- Reconnaissances :	Vendredi 05 Septembre de 9h-16h & 18h-20h
- Publication de la liste des engagés : www.asamontelimar.com	Mercredi 03 septembre 2025

Samedi 06 septembre 2025 - au Poët-Laval

- Vérification des documents : Au Poët-Laval	De 07 h 30 à 12 h 00
- Vérification des voitures : Au Poët-Laval	De 07 h 45 à 12 h 15
- Entrée en parc Fermé après les vérifications Au Poët-Laval	
- Première réunion du collège des commissaires sportifs :	à 10 h 30
- Publication des équipages admis au départ et des heures et ordres de Départ	à 13 h 00 Au Poët-Laval
- Départ 1 ^{ère} Etape 1 ^{ère} section : Au Poët-Laval	1 ^{er} VHC 14 h 00
- Arrivée 1 ^{ère} Etape 1 ^{ère} Section : Au Poët-Laval	1 ^{er} VHC 15 h 49
- Publication des résultats partiel du Rallye Site LC Chrono 30' après l'arrivée du dernier concurrent.	

Dimanche 07 septembre 2025 - au Poët-Laval

- Départ 2 ^{ème} Etape : Au Poët-Laval	1 ^{er} VHC 07 h 30
- Arrivée 2 ^{ème} Etape : Au Poët-Laval	1 ^{er} VHC 13 h 30
- Vérifications Finales : Garage Green & Thirteen à Dieulefit	
- Publication des résultats du Rallye sur le Site LC Chrono 30' après l'arrivée du dernier concurrent.	
- Remise des Prix : Au Poët-Laval sous le chapiteau	Dimanche 07 septembre 2025 à 18 h 00

ARTICLE 1P - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Montélimar organisateur administratif et l'Ecurie Dieulefit Sport Auto organisateur technique organisent, en partenariat les 06 et 07 septembre 2025 le :

30^{ème} RALLYE RÉGIONAL DU PICODON

Le présent règlement a reçu le permis d'organiser par la FFSA le N° 451 en date du 06/06/2025.

Le présent règlement a été enregistré à la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile sous le permis d'organisation N° R43 en date du 06/06/2025.

Comité d'Organisation : Asa Montélimar

- Le Président Frédéric CORNEO et les Membres de son comité directeur.
- 19 chemin de Daurelle 26200 Montélimar Téléphone : 07 70 03 95 59

Site ASA : www.asamontelimar.com - Courriel : asa.montelimar@gmail.com



Organisateur Technique : Dieulefit Sport Auto

- Le Président Bernard PELLEGRIN et les Membres de Dieulefit Sport Auto

Permanence du Rallye : PC du Rallye Au Poët-Laval salle des fêtes.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. Officiels de l'Épreuve

Président du Collège :	M. VEYRET Emmanuel
Membres du Collège :	M. AGOSTINHO Armand M. DECARPENTERIE Max Mme BESANCON Monique
Secrétaire du collège	Mme ROL Evelyne
Directeur de Course :	M. VERNET Daniel
Directeur de Course VHC-VHRS	M. BENOIT Laurent
Adjoint à la Direction de Course :	M. MUSELLI Bruno M. ROL Sébastien M. ROL Sébastien
Directeur de Course nouveau départ :	Mme DALPAOS Sylvie
Commissaires Techniques (Responsable) Moderne :	M. MAIANO Marc
Commissaires Techniques (Responsable) Trophée FR6 :	M. PENILLA Bernard
Commissaires Techniques (Responsable) VHC VHRS	M BLACHIER Jean-Loup M. BIAGIONI Christophe M. FORESTELLO Jean Pierre M. GRANDPIERRE Gilbert M. MASCLAUX Sébastien M. BACHASSE Benjamin
Chargés des Relations avec les Concurrents :	Mme JEUNE Valérie M. COINCHELIN Olivier M. DEMARD Roland Mme RAYOT Stéphanie
Responsable Informatique :	LC Chrono
Chargé de Presse :	Mme SIMON Sylvie
Chargé de la Publicité :	M. PITARCH Floréal
Directeurs de Course délégués aux Es :	
Es 1 – 4 :	M. OLIVIER Denis
Adjoint	
Es 2 – 5 – 7 :	Mme LAPALUD Evelyne
Adjoint	
Es 3 – 6 – 8 :	M. VINCENT GENOD Stéphane
Adjoint	Mme VINCENT GENOD Nathalie
- à la voiture tricolore	M. MAUVEAUX Marine
- à la voiture 00	M. MAUVEAUX Jean Pierre
- à la voiture 0 VHRS	M. ROSSIGNOL Didier
Responsables des Commissaires :	M. PITARCH Floréal
Juges de Faits	M. GISPER José M. AGIER Adrien
Observateur du Comité	M. BERTHON Daniel
Véhicule relation avec les autorités	Mme CHIORU Catherine
Véhicule Damier	M. GAUMONT Guillaume
Médecin Responsable	Dr BENAZZOUZ Abdel

1.2P. Éligibilité

LE 30^{ème} RALLYE RÉGIONAL DU PICODON

Compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2025 Coef 2
- Le Championnat de la Ligue Rhône-Alpes.
- Le Trophée FR6 FFSA – Zone Sud-Est 2025
- Le Challenge Asa Montélimar.

1.3P. Vérifications

Les équipages engagés recevront par Mail **leur accusé de réception d'engagement, et leur heure de convocation pour les vérifications des documents et les vérifications des voitures**

- | | |
|--|----------------------|
| - Vérification des documents Au Poët-Laval | De 07 h 30 à 11 h 45 |
| - Vérification des voitures Au Poët-Laval | De 07 h 45 à 12 h 00 |

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Green & Thirteen à Dieulefit (Taux Horaire M.O 60 TTC)

ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'Engagement-Inscriptions

3.1.5P. Toute personne désirant participer au **30^{ème} Rallye Régional du Picodon** doit adresser à l'**A.S.A. Montélimar – 360 Chemin de Saint Pardoux 26400 DIVAJEU**, la demande d'engagement ci-joint, dûment complétée, avant le 25 Août 2025. Cachet de la poste faisant foi.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 140 voitures au maximum, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à **190** voitures pour les trois Rallyes.

NOTA : Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais ainsi que celles reçues non accompagnées du montant des droits d'engagement.

3.1.11P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- | | |
|---|-------------|
| A) Droits simples avec la publicité facultative des organisateurs | : 335 euros |
| B) Sans la publicité facultative des organisateurs | : 670 euros |

Il vous sera demandé aux vérifications administratives un chèque de caution de 100€ pour le transpondeur LC Chrono.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est intégralement renseignée et accompagnée du montant total des droits d'engagement par chèque libellé à l'ordre de l'ASA Montélimar, encaissés par l'ASA le jour de la clôture des engagements (25/08/2025) ou par virement bancaire (IBAN : FR76 1027 8089 0800 0207 3190 132 – BIC : CMCIFR2A)

Les photocopies des permis de conduire, des licences pilote et co-pilote **devront être jointes** à la demande d'engagement.

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux Concurrents dont l'engagement serait refusé.
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux Concurrents qui, pour des raisons de force majeure, ne pourront pas se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :
- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2P. Équipages

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

3.3P. Ordre de Départ

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

Ordre des départs : **VHC – MODERNE - VHRS**

3.3.5P. Chaque équipage recevra 3 plaques dont une "**assistance**" portant le N° du concurrent lors des vérifications des documents.

ARTICLE 4P – VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

L'assistance sera autorisée uniquement dans les parcs prévus à cet effet.

Les plaques d'assistance seront obligatoires pour accéder au parc d'assistance.

4.7. Extincteurs

Les extincteurs installés, conformes aux listes N°16 et N°52, devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée. En cas de non-respect :

♣ Avant le départ du rallye : mise en conformité.

♣ Pendant le rallye :

1ère infraction infligée par les commissaires sportifs : 30 secondes de pénalité et mise en conformité,

2ème infraction infligée par les commissaires sportifs : disqualification

ARTICLE 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

5.2P. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 30^{ème} Rallye Régional du Picodon représente un parcours de 143.404 Kms. Il est divisé en trois sections. Il comporte huit Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 39.526 kms.

ES : 1 - 4	5.018 X 2	= 10.036 Kms
ES : 2 - 5 - 7	4.980 X 3	= 14.940 Kms
ES : 3 - 6 - 8	4.850 X 3	= 14.550 Kms

6.2P. Reconnaissances

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

6.2.5P. Reconnaissances autorisées uniquement :

Dimanche 31 août 2025 de 9h00 à 19h00 - Vendredi 05 Septembre 2025 de 9h00 à 16h00 et de 18h00 à 20h00.
Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 au maximum (Art 6.2.1 France Auto 2025)

ARTICLE 7P – DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

7.3.17. Nouveau Départ après Abandon

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

Commissaire Technique Responsable Nouveau départ : Mme Dalpaos Sylvie

Plage horaire : Dimanche 07 septembre 2025 à partir de 7h00

7.5.1P. Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

7.5.17.3P. Les dépanneuses mises en place par l'organisateur, sont à la disposition du Directeur de Course, dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route. Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant, en dehors d'une décision du Directeur de Course, est à la charge financière du concurrent.

Le concurrent renonce par ailleurs à tous recours contre l'organisateur ou un des membres de l'organisation en cas de sortie de route de son véhicule ou en cas de collision avec un autre concurrent.

ARTICLE 8P – RÉCLAMATION APPELS

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

ARTICLE 10P – PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

GÉNÉRAL	
1er	500 €
2ème	250 €
3ème	125€
4ème	65 €

Groupes	1 à 20 Partants	+ 20 Partants
1er	200 €	200 €
2ème		100 €
3ème		50 €

Classes	- 5 Partants	5 à 15 Partants	16 à 20 Partants	+ 20 Partants
1er	165 €	330 €	330 €	330 €
2ème		165 €	165 €	165 €
3ème			80 €	100 €
4ème			90 €	90 €
5ème				70 €

COUPE DES DAMES 100% féminin	330 €
------------------------------	--------------

Tous les prix sont cumulables.

Les classes suivantes seront confondues : (A6K/A6) – (A5/A5K)

Coupes : Plusieurs Commissaires seront également récompensés.

La remise des prix se déroulera le dimanche 08 Septembre 2024 sous le chapiteau Au Poët-Laval sous le chapiteau

IMPORTANT

Mesdames, Messieurs les concurrents,

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'Association Sportive Automobile de Montélimar et Dieulefit Sport Auto ont pu organiser et organiseront encore cette année les :

30^{ème} Rallye Régional du Picodon
10^{ème} Rallye Régional de Véhicules Historiques de Compétition du Picodon
7^{ème} Rallye Régional de Régularité Historique de Compétition du Picodon

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**, afin de préserver, la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés, sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des véhicules agricoles.

**EN ACCORD AVEC LES SERVICES PREFECTORAUX ET LA GENDARMERIE,
LA REGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUEE :**

Reconnaisances strictement interdites avant le 31 août 2025
Reconnaisances autorisées uniquement

Le Dimanche 31 août 2025 de 9 h 00 à 19 h 00

Le vendredi 05 Septembre 2025 de 9 h 00 à 16 h 00 et de 18 h 00 à 20 h 00

De plus, dans tous les rallyes asphaltés, le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum (Art 6.2.1 France Auto 2025)

**Parution du carnet d'itinéraire sur le site www.asamontelimar.com :
Mercredi 27 août 2025**

Limitations de vitesse : **50 Km/h sur les routes des épreuves spéciales.**
30 Km/h dans les agglomérations.

De nombreux contrôles (radars) seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement (conformément au règlement standard des Rallyes français – art 13)

Afin de limiter la gêne des riverains, il vous est demandé :

- ⇒ **De veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement, Tous repères, marques, panneaux sont rigoureusement interdits.**
- ⇒ **De ne pas remonter les épreuves spéciales en sens inverse.**

Nous comptons sur votre sportivité, votre **courtoisie** et votre **sens du civisme**.

De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes

Le comité d'organisation vous souhaite un agréable **Rallye du Picodon** et vous remercie par avance **de votre sportivité**